

Réunion du Comité Provincial Namurois tenue à Vedrin le jeudi 19 octobre 2017.

SAISON 2017/2018 : P.V. N° 02 / 17-18.

Séance ouverte à 19h00.

Membres présents :

Mmes C. FOLIE, I. PIETQUIN ;

MM. F. FREDERIC, F. GRANDJEAN, L. LIESENS, S. VANCROUTESEN, B. VAN KERM, P. WINAND.

Excusé :

M. J.-C. OGER

Remerciement à M. Eli Laforge du club de Vedrinamur pour la mise à disposition impromptue de la salle de réunion.

1. Approbation du dernier P.V. :

- Point 6 : Commission des jeunes

Une participation de 50€ est demandée par stage (1-2-3-4-ou 5 jours), les frais fixes restants les mêmes.

Une participation de 20€ pour les sélectionnés provinciaux pour les compétitions hors Belgique.

- Moyennant ce changement, le PV n° 01 du 29/08/2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents du C.P.

2. Révision des tâches dans le C.P.N. :

- Quelques tâches sont revues à la suite de la démission de Bernard Van Kerm en tant que Président du CPN. Le site internet sera mis à jour pour en tenir compte.
- Remerciements à Bernard Van Kerm pour ce qu'il a réalisé en tant que Président du C.P.N et ce qu'il apportera encore puisque Bernard a marqué son accord pour continuer les principales tâches dont il était le titulaire.
- Léon LIESENS assurera les fonctions de président tant que le poste reste vacant.

3. Secrétariat :

- Au 19/10/2017 la situation des affiliations est la suivante, 3615 joueurs, 70 non joueurs, 59 licences A, soit un total de 3685 affiliés (sauf licence A). Une baisse de 2% par rapport à la saison passée à la même époque.
- Un contrôle du nombre de dames sur les listes de force messieurs est en cours. 5 clubs devront retirer une ou plusieurs dames de la liste de force messieurs pour être conformes aux RS.

4. Trésorerie :

- Quelques clubs sont en dette vis-à-vis de l'AFTT. Des rappels seront envoyés fin octobre et certains ont demandé un étalement du paiement. Pour rappel, celui-ci doit être demandé à Léon LIESENS.
- Un autre contrôle des paiements au CPN sera fait aussi fin octobre.

5. **Commission sportive :**

- Beau succès du Challenge « Only Girls » qui a vu une hausse du nombre de participantes par rapport à l'édition précédente.
- Pour le reste des compétitions, nous notons une nouvelle baisse de fréquentation, masters, critères et tournoi au Féminin. La Coupe de la Province a déjà enregistré plusieurs forfaits.

6. **Commission des jeunes :**

- L'ASBL est déclarée, il reste à désigner un 3ième mandataire du CPN
- Suite au courrier (mail) des parents, Soléane Anciaux et Manon Detienne, ne participent plus aux entraînements provinciaux. Nous remercions ces deux joueuses pour ce qu'elles ont apporté à la Province. Elles seront sélectionnées pour représenter Namur, lors d'une compétition ou l'autre, si elles le souhaitent.
- Très bons résultats de nos jeunes à la phase 1 du critérium de LLN.

Dames

Division 1	: 1. Natacha Koszulap (individuel)
Division 2A	: 1. Estelle Duvivier (Malonne)
Division 3A	: 1. Manon Detienne (Vedrinamur)
Division 9 prém	: 1. Lilly Laffineur (Vedrinamur)

Messieurs

Division 2A	: 1. Nicolas Degros (Malonne) : 2. Jason Fontaine (Vedrinamur)
Division 2B	: 2. Louis Laffineur (Vedrinamur)

Louis Laffineur gagne les test match contre Jason Fontaine pour la montée en division 1

Division 3B	: 1. Tim Giltia (Vedrinamur) -7 victoires sur 7 –
Division 9 prém	: 1. Hugo Collard (Rouillon)

Les deux premiers de chaque division montent d'office dans la division supérieure.
Félicitations à eux.

• IJN :

Le niveau de cette compétition ne doit pas diminuer. Pour cela, il conviendra de limiter le nombre d'équipes à 20. Certaines délégations peinent à rassembler les joueurs de niveau suffisant.

Pour la prochaine édition, il serait nécessaire d'envoyer un message d'information aux pays repris sur le site de l'ITTF.

7. **Commission des Vétérans et Aînées :**

- Les premières compétitions, critères et interclubs, ont démarré avec une très légère baisse de fréquentation.

8. **Commission d'Arbitrage :**

- 5 candidats arbitres suivent une formation d'arbitre provincial.

- Le club de St Marc n'est pas d'accord avec le décompte des arbitres par club. Il estime qu'un arbitre doit rester dans le décompte du club dont il faisait partie au moment de sa formation, même quand celui-ci demande son transfert.

Le CPN rappelle que la formation de l'arbitre est organisée et dispensée par la Commission d'arbitrage. Que le titre d'arbitre est lié à un affilié et non à un club.

Il estime donc que cet argument n'est pas recevable.

9. **Commission de propagande**

- *Portes ouvertes* : 16 clubs ont postulé depuis le début. Parmi les nouveaux, Vedrinamur, Andoy et Gesves.

Les portes ouvertes déjà organisées ont amené 39 nouveaux affiliés. Pour rappel, pour ses inscriptions, le CPN prend en charge : 11€ de la cotisation, un bon Dandoy d'une valeur de 75€ et une indemnité pour l'entraîneur diplômé.

- *Labellisation* : Les clubs ont reçu une information de la part de l'AFTT sur les règles et la grille de cette nouvelle saison.

10. **Divers**

Le contrat de sponsoring avec Dandoy Sports n'a toujours pas été renouvelé. Une adaptation de leur offre a été demandée. A ce jour, aucune nouvelle, à l'exception d'un devis pour l'achat de 6 nouvelles tables.

11. **Date prochaine de réunion du C.P.**

- A fixer ultérieurement.

Séance levée à 22h45.

SITE INTERNET PROVINCIAL : www.frbtt-namur.be

Secrétaire,

Président ff,

Ph. WINAND

L. LIESENS